

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du PLU de Thorens-Glières

Par arrêtés n°A-2017-79 du 27 juillet 2017, n°A-2017-84 du 7 novembre 2017 et n°A-2017-85 du 10 novembre 2017, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la Commune déléguée de Thorens-Glières, Commune de Fillière.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de la Commune déléguée de Thorens-Glières, Commune de Fillière, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Georges Laperrière, directeur général de collectivité territoriale en retraite, en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 4 décembre 2017 au mardi 9 janvier 2018 inclus, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- **Mairie de Fillière** – 300 rue des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 Fillière

lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 , mardi : 15h00 – 19h00, mercredi : 08h30 – 12h00, jeudi et vendredi : 9h00 – 12h00 / 15h00 – 17h00, samedi : 9h00 – 12h00

Du 04/12/2017 à 8h30 jusqu'au 09/01/2018 à 17h00, le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet du Grand Anancy : www.grandannecy.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy est mis à la disposition du public au Grand Anancy ainsi qu'à la mairie de Fillière.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune déléguée de Thorens-Glières, Commune de Fillière pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour M. Georges Laperrière, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée uniquement du 04/12/2017 au 09/01/2018 : commissaire-enqueteur-pluthorens@grandannecy.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit à l'adresse mail susvisée est mis à la disposition du public au Grand Anancy ainsi qu'à la mairie de Fillière, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:

Mairie de Fillière :

- vendredi 8 décembre 2017 : 14h00-17h00
- samedi 16 décembre 2017 : 9h00-12h00
- mardi 9 janvier 2018 : 15h00-17h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (Direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles BP 90270 74007 ANNECY CEDEX) ainsi qu'à la mairie de Fillière – 300 rue des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 Fillière, aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) Monsieur le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.